

Image not found or type unknown



Immobilisation achetée avant l'ouverture de l'entreprise

Par **nichomc**, le **02/05/2015** à **17:51**

Bonjour ,
je voulais savoir si quelqu'un pouvait m'aider sur une question épineuse qui me reste pour boucler ma compta

j'ai une immobilisation achetée le 23/12/2013 or à l'époque j'étais en AE
depuis le 01/01/2014 je suis en statut libéral.

Ai- je une écriture spécial à faire pour intégrer mon immo de 2013 , c'est a dire écrire l'achat au 01/01/2014 pour commencer l'amortissement ou j'ai juste besoin de dire que j'ai une immo en cours sans noté l'achat de cette immo ? ou dois-je ajouter la valeur de l'immo au capital de départ de l'entreprise ?

merci